

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2014

Province de Québec  
Municipalité de La Macaza

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue à l'Hôtel de Ville de La Macaza, en la salle Alice Rapatel-Dubuc, le vendredi 24 octobre 2014, à 18 h.

Sont présents la conseillère et les conseillers Jeanne Zdyb, Richard Therrien, Jacques Lacoste, Jean-Marc Dubreuil, Jean Zielinski et Yvan Raymond formant quorum sous la présidence de la mairesse Céline Beauregard.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Jacques Taillefer, est aussi présent.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Conformément à l'article 156 du code municipal, les avis de convocation ont été remis aux membres du conseil et chacun d'eux déclare en avoir obtenu copie dans les délais prescrits.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 20 octobre 2014
3. Période de questions
4. Abrogation de la résolution 2014-10-213
5. Mandat au directeur général pour un appel d'offres sur invitation pour une période d'un (1) an en vue de la collecte et transport des matières recyclables et des matières résiduelles
6. Levée de la séance extraordinaire

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec l'ajout des points suivants :

7. Fin du mandat procureur
8. Mandat nouvelle firme d'avocat

***N.B. Les délibérations du Conseil et la période de questions, lors de cette session, porteront exclusivement sur le sujet à l'ordre du jour.***

2014.10.217

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond  
Appuyé par la conseillère Jeanne Zdyb et résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

ADOPTÉE

2014.10.218

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2014**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2014;

Il est proposé par le conseiller, Yvan Raymond  
Appuyé par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2014 tel que présenté.

ADOPTÉE

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2014

### PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les citoyens présents à la période de questions.

**2014.10.219**      **ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2014-10-213**

CONSIDÉRANT qu'il y a un manquement dans les procédures lors de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil trouvent les soumissions trop élevées.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil,  
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et adopté à la majorité.

D'abroger la résolution 2014-10-213.

ADOPTÉE

**2014.10.220**      **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR UNE PÉRIODE D'UN (1) AN EN VUE DE LA COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond,  
Appuyé par le conseiller Jacques Lacoste et adopté à la majorité

De mandater le Directeur général afin de procéder à un nouvel appel d'offres sur invitation pour la collecte et le transport des matières recyclables et des matières résiduelles pour une période d'un (1) an.

Monsieur Jean Zielinski s'abstient de voter.

ADOPTÉE

**2014.10.221**      **FIN DE MANDAT-PROCUREUR**

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,  
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et adopté à l'unanimité des membres.

De mettre fin au mandat au mandat de Me. Alain-Claude Desforges de la firme Bélanger Sauvé Avocats à titre de procureur de la Municipalité en date du 25 octobre 2014 et de lui retirer tous les mandats en cours.

ADOPTÉE

**2014.10.222**      **MANDAT NOUVELLE FIRME D'AVOCAT**

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski  
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

De mandater le Directeur général, Monsieur Jacques Taillefer, à procéder à des demandes de soumissions auprès de diverses firmes d'avocats

ADOPTÉE

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2014

### 2014.10.223 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond,  
Appuyé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil et adopté à l'unanimité des membres.

De lever la séance extraordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 18 h 29

ADOPTÉE

**À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.**

LA MAIRESSE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

\_\_\_\_\_  
Céline Beauregard

\_\_\_\_\_  
Jacques Taillefer